

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.088

L'an deux mille vingt et un, le 17 juin, à 17 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase du lycée de l'Atlantique, sans public compte tenu de l'état d'urgence, retransmis en direct sur le site internet de la ville, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 juin 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 juin 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Gérard FILOCHE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Didier SIMONNET  
Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Philippe CAU  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET  
M. Julien DURESSAY représenté par Mme Nadine DAVID  
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE représentée par M. Gérard FILOCHE  
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Patrick MARENGO  
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Philippe CUSSAC

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Odile CHOLLET

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 32

Nombre d'absent excusé : 1

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE LA SAINTONGE (SEMIS)

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Conformément à l'article L.1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune, ayant accordé sa garantie aux emprunts souscrits par la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS), a droit d'être représentée auprès de ladite société par un délégué spécial.

Le délégué spécial doit être entendu, sur sa demande, par tous les organes de directions de la société. Ses observations sont consignées au procès-verbal des réunions du conseil d'administration.

Le délégué peut procéder à la vérification des livres et des documents comptables et s'assurer de l'exactitude de leurs mentions.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner M. Bruno JARROIR pour siéger, comme délégué spécial, au sein de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS).

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après en avoir délibéré,

### DÉSIGNE

- M. Bruno JARROIR comme délégué spécial, pour représenter le conseil municipal au sein de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS).



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 juin 2021

Certifié conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
Hubert THOMAS

